



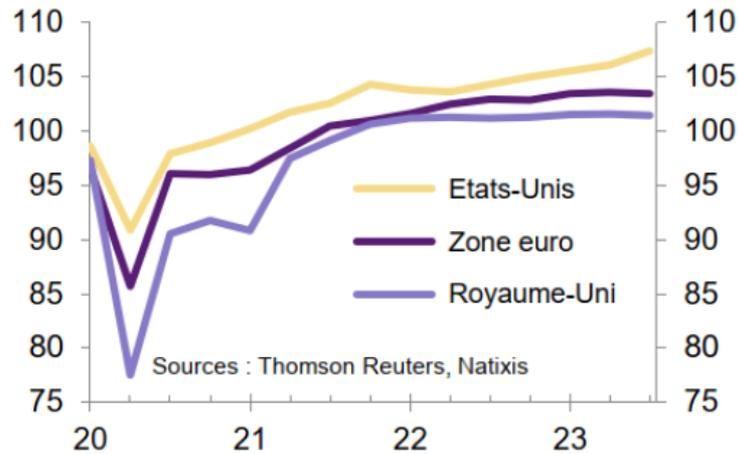
# Comptes 2023

# Budgets 2024

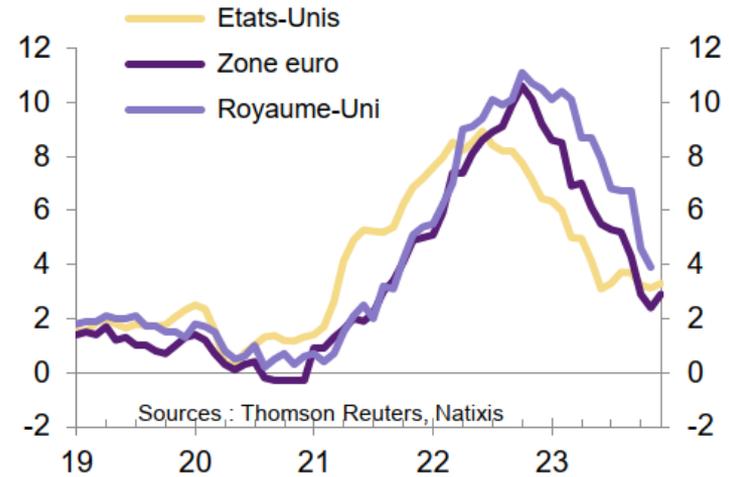
## Monistrol-sur-Loire

## Monde : une croissance modérée sur fond de désinflation

### Monde : PIB (base 100 = T4 2019)



### Monde : inflation (%)



# LES PRÉVISIONS DE CROISSANCE ET D'INFLATION

AR Prefecture

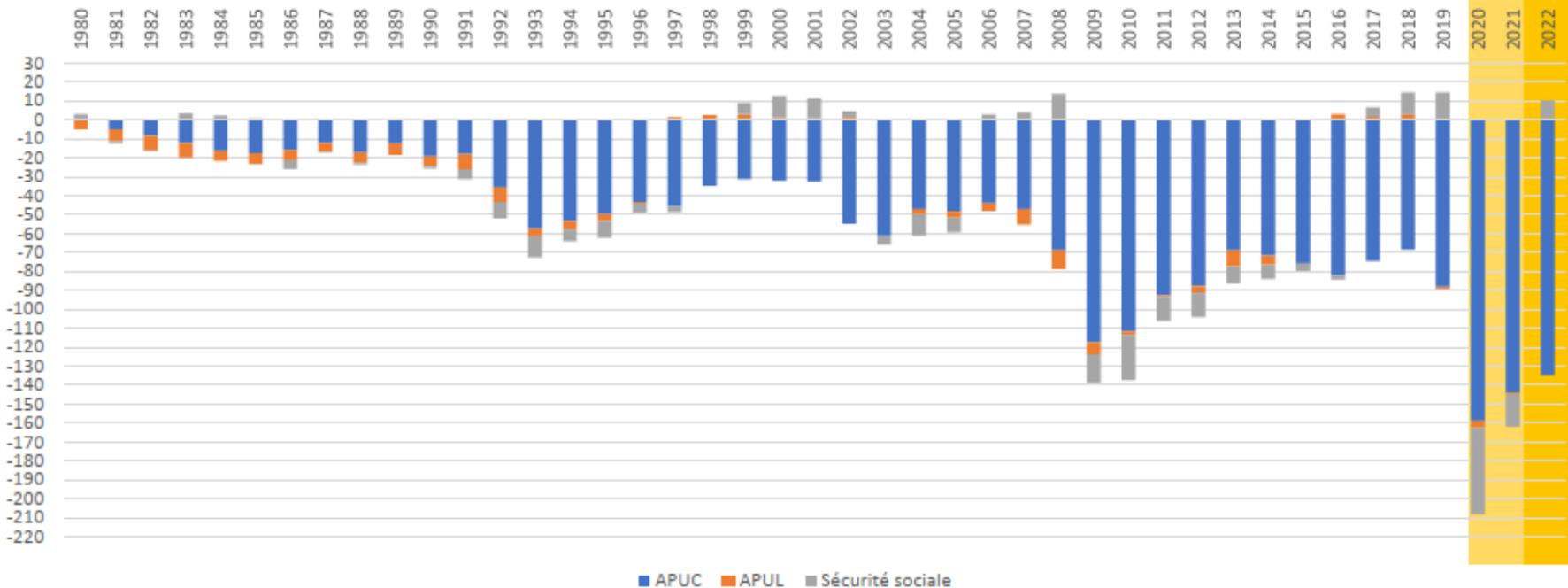
043-214301376-20240215-DL\_2024\_02\_012-DE  
Reçu le 20/02/2024

Exprimés en % d'évolution du PIB	FRANCE		ZONE EURO	
	2023	2024	2023	2024
Hypothèse gouvernement PLF 2024	<b>1</b>	<b>1,4</b>		
Banque de France / BCE	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>1</b>
Perspectives économiques de l'OCDE	<b>1</b>	<b>1,2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,5</b>
FMI	<b>0,8</b>	<b>1,3</b>	<b>0,8</b>	<b>1,4</b>
INSEE	<b>0,9</b>			
Commission Européenne	<b>1</b>	<b>1,2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,3</b>

- 2023 a donné lieu à une croissance très peu élevée dans la zone euro et une récession dans plusieurs pays dont l'Allemagne (entre -0,2 et -0,4% du PIB).
- En 2024 la croissance de l'économie mondiale ne devrait pas rebondir : situation géopolitique en Ukraine, les élections américaines, la Chine est prise avec une crise immobilière structurelle et un endettement de ses collectivités démesuré, hausse des taux des crédits et contraction des demandes de prêts...
- **En France la prévision de croissance s'établit entre 0,9 % (Banque de France) et 1,4 % (Gouvernement).** Cette prévision est plus élevée que celle des autres organismes. La réalité dépendra de l'impact **des tensions géopolitiques (approvisionnement, consommation, prix du pétrole...), de la décélération de l'inflation, des taux d'intérêt court et long terme et de l'évolution des marges de manœuvre budgétaires des Etats.** S'agissant de la France celles-ci seront réduites en raison du déficit persistant des administrations publiques et de la croissance de la dette. Cependant le gouvernement table sur une évolution positive du pouvoir d'achat en lien avec la décélération de l'inflation.
- **La prévision d'inflation est 2,6% (chiffre optimiste) après ~~3,7%~~ 3,42 en 2023 (prév.) et +5,2% en 2022**

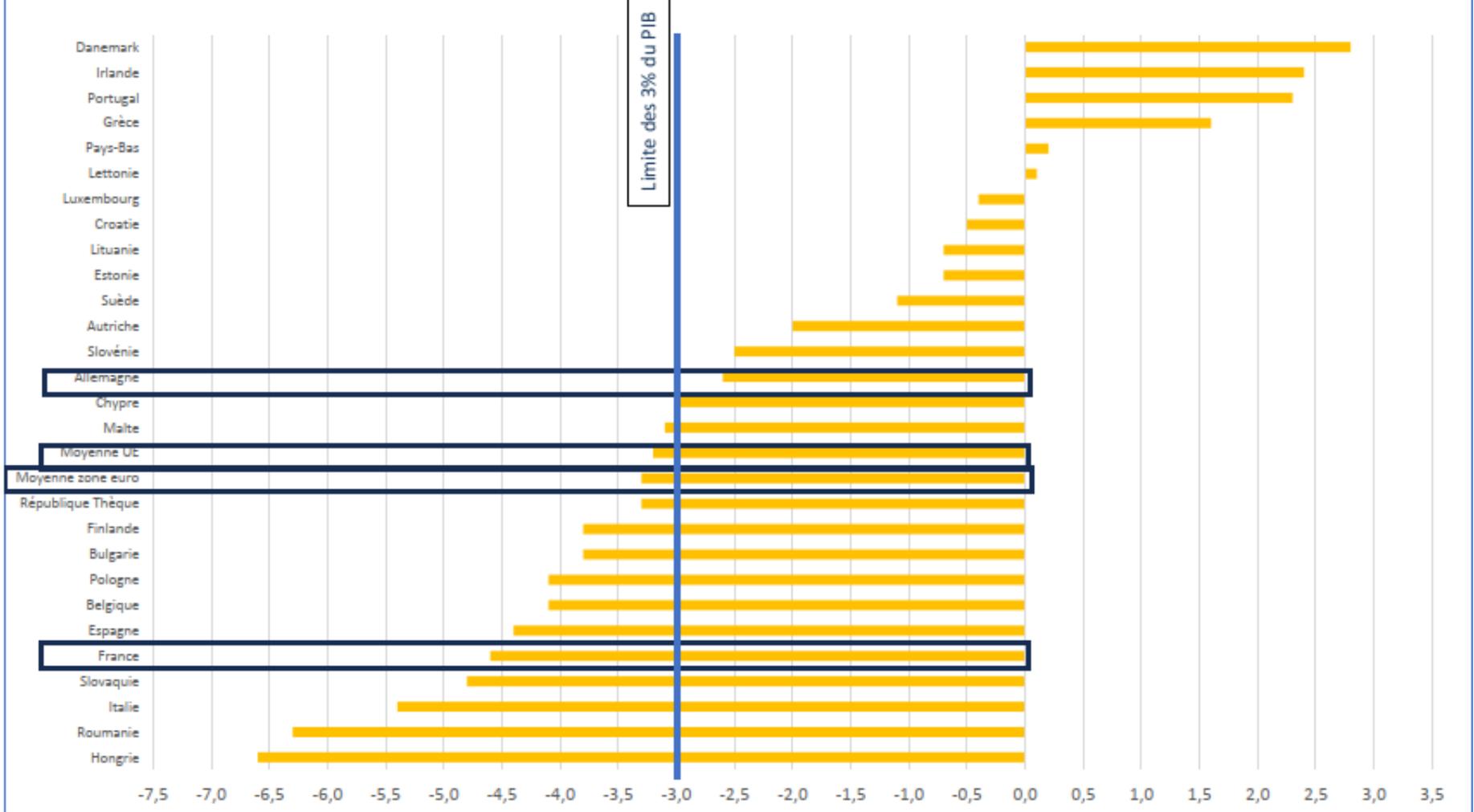
# HISTORIQUE DU DEFICIT PUBLIC EN Md€ PAR CATEGORIES

Solde des administrations publiques en Mds€ par catégories



## DEFICIT COMPARE UNION EUROPEENNE

Solde budgétaire Pays de l'UE/PIB 1er trimestre 2023



## Prévisions des concours financiers de l'État aux collectivités locales

Les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont fixés de la manière suivante :

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

Article 17 >>> C G D R

## Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales

L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire nationale d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

La LPFP prolonge un objectif de transparence de la loi précédente en demandant aux collectivités d'inscrire leur objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, aussi bien sur le budget principal que les budgets annexes, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Pour les départements, ces dépenses réelles de fonctionnement sont retraitées des dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA), à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et à la prestation de compensation du handicap (PCH).

La création d'un Haut conseil des finances publiques locales permettra, notamment, le suivi de la mise en œuvre annuelle de cet objectif.

## Hausse des transferts financiers de l'État aux collectivités dans la LFI 2024

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, du nouveau fonds d'accélération de transition écologique, ainsi que de la fiscalité transférée et du financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent **105,2** milliards € dans la LFI 2024 à périmètre courant, en hausse de 1,3 % (+ 1,4 Mds €) par rapport à la LFI 2023.

### Concours financiers de l'État (54,2 Mds €)

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) et la TVA des régions.

Ces concours financiers progressent par rapport à 2023, sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures :

- la LFI renforce son soutien aux collectivités avec la pérennisation du fonds vert augmenté à 2,5 milliards €
- afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports, l'État augmente la dotation pour les titres sécurisés de 52,4 à 100 millions € en 2024
- la dotation de subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficulté est reconduite au même niveau que 2023, soit 10 millions €
- la LFI crée une dotation de 5 millions € pour le plan national contre les violences aux élus.

En Mds € - A périmètre courant				LFI 2024 : 105,2 (LFI 2023 : 103,8)	
Fiscalité transférée	38,7 (38,3)	Financement de la formation professionnelle	0,8 (0,8)		
<b>Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage</b>				<b>2024 : 68,2 (2023 : 67,2)</b>	
Subventions autres ministères	6 (6)	Dégrèvements législatifs	4,3 (4,6)	Amendes de police	0,6 (0,6)
				Fonds vert	2,5 (2)
<b>Concours financiers de l'État aux collectivités locales</b>				<b>2024 : 54,2 (2023 : 53)</b>	
Prélèvements sur recettes dont	45 (45,6)	Mission RCT dont	4,3 (4,3)	TVA des régions	5,4 (5,1)
DGF	27,2	DGD	1,406		
FCTVA	7,1	DETR	1,046		
DCRTP	2,8	DSIL Communes et groupements	0,570		
Comp. réduction de 50 % des val. loc. des locaux industriels	4	DSI Départements	0,212		
Dotation régionale d'équipement scolaire	0,661	DPV	0,150		
Comp. exonérations fiscales	0,664	Comp. régions frais de gestion TH	0,293		

## Une DGF en légère hausse, centrée sur la péréquation

La DGF 2024 est fixée à **27,2** milliards €.

Elle est abondée de 320 millions € en 2024, dont 290 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit :

- 150 millions € pour la Dotation de solidarité rurale
- 140 millions € pour la Dotation de solidarité urbaine

Les 30 millions € restants comptent pour un tiers dans l'abondement de la dotation d'intercommunalité, composante péréquatrice de la DGF perçue par les EPCI à fiscalité propre. En effet, 60 millions € supplémentaires viennent s'ajouter à la dotation d'intercommunalité par écrêtement de la dotation de compensation de la DGF des EPCI.

Et à compter de 2025, la dotation d'intercommunalité augmentera chaque année de 90 millions €.

De plus, le montant attribué à un EPCI à fiscalité propre ne pourra pas être supérieur à 120 % du montant perçu l'année précédente, contre 110 % auparavant.

## Une minoration des variables d'ajustement

La LFI diminue de **47** millions € les variables d'ajustement, minoration supportée en 2024 par les départements et le bloc communal, contrairement aux années précédentes où ce dernier était épargné.

Les montants individuels seront calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement comme les années passées.

en millions €	Montants 2024
<b>Fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)</b>	
Bloc communal	- 12
<b>Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)</b>	
Bloc communal	- 15
Départements	- 20
Régions	0
<b>TOTAL</b>	<b>- 47</b>

## Réforme de la dotation élu local (DPEL)

De plus, la LFI étend la prise en charge des frais liés à la protection fonctionnelle des élus locaux à l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants (au lieu de 3 500 habitants aujourd'hui).

Pour ce faire, la DPEL est abondée de 15 millions € pour s'établir à **123,5** millions € pour 2024.

## Modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés (DTS)

Pendant la crise sanitaire, les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité ont été mises à l'arrêt. Depuis, les nombreuses demandes saturent le service et augmentent les délais de délivrance.

Pour réduire ces délais, l'État abonde la dotation pour les titres sécurisés jusqu'à **100** millions € en 2024 afin d'accompagner les communes équipées de stations d'enregistrement, contre 70 millions € en 2023.

De plus, la LFI intègre les certifications d'identité électronique nécessaires pour le déploiement de l'identité numérique dans le droit au versement de la DTS.

Enfin, la répartition de la DTS est modifiée. Celle-ci était composée d'une part forfaitaire de 9 000 € par station d'enregistrement et d'une part variable fonction du nombre des demandes enregistrées.

La LFI répartit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette dotation en fonction :

- du nombre de stations d'enregistrements
- du nombre de ces demandes enregistrées au cours de l'année précédente
- de l'utilisation d'une plateforme de prise de rendez-vous en ligne.

**Adaptation des tarifs d'accise sur les énergies et prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité et modification des conditions d'établissement des tarifs réglementés de vente de l'électricité**

Enfin le dispositif d'« amortisseur électricité » à destination des collectivités ne bénéficiant pas des tarifs réglementés, est prolongé pour l'année 2024. Un décret publié le 30 décembre 2023 précise les nouvelles conditions d'éligibilité :

- un tarif de l'électricité supérieur à 250 €/mWh : dans ce cas l'Etat prend à sa charge 75 % de la facture pour la partie liée au dépassement de tarif
- un contrat signé avant le 30 juin 2023 et toujours en vigueur en 2024

## Mesures en faveur de la planification écologique

Une enveloppe supplémentaire de **7** milliards € en crédits de paiement est décidée dans la LFI 2024. Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

- la rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €
- la décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard €
- la préservation des ressources : + 1,2 milliard €
- la transition énergétique : + 1,1 milliard €
- la compétitivité verte : + 1,7 milliard €
- le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €



## Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à **1,8** milliard € pour 2024 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : **1 046** millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : **570** millions €
- dotation politique de la ville (DPV) : **150** millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est renouvelée au même niveau que l'année passée à **212** millions €.

De plus, afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, l'État renforce le verdissement de ces dotations. Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru à 30 % pour la DSIL (contre 25 % auparavant) et introduit à hauteur de 20 % pour la DETR et de 25 % pour la DSID.

Ainsi, la part consacrée à la transition écologique atteindra 0,5 milliard € en 2024, soit 25 % de ces dotations.

## Réforme des redevances des agences de l'eau

La LFI réforme les redevances des agences de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec pour objectif d'augmenter leurs ressources pour financer les mesures du « plan eau » annoncé le 30 mars 2023 par le président de la République (53 mesures pour répondre aux enjeux de sobriété des usages, de qualité et disponibilité de la ressource).

Cette réforme contient plusieurs volets (instauration du principe « pollueur-payeur », ... ) dont un qui concerne les communes ou les EPCI : le remplacement de la redevance « Modernisation des réseaux de collecte » payée par les usagers par deux redevances payées par la commune ou l'EPCI compétent.



### Redevance « Performance des réseaux d'eau potable »

Elle est due par la commune ou l'EPCI compétent en matière de distribution d'eau potable.

L'assiette est fonction du volume d'eau facturé, si ce volume n'est pas mesuré alors il sera appliqué un forfait par habitant compris entre 50 et 70 m<sup>3</sup>.

Pour obtenir le tarif de la redevance, cette assiette sera multipliée par le tarif déterminé par l'agence de l'eau (maximum 1 €/ m<sup>3</sup>) et par un indice déterminé par l'agence de l'eau lié à des coefficients portant sur l'état du réseau (fuite, action pour améliorer ou pérenniser sa performance).

### Redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif »

Elle est due par la commune ou l'EPCI compétent en matière d'assainissement des eaux usées, uniquement pour les systèmes d'assainissement collectif dont la charge brute de pollution organique est supérieure ou égale à 20 équivalent habitants (EH\*).

L'assiette est fonction du volume d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance assainissement, si ce volume n'est pas mesuré alors il sera appliqué un forfait par habitant compris entre 50 et 70 m<sup>3</sup>.

Pour obtenir le tarif de la redevance, cette assiette sera multipliée par le tarif déterminé par l'agence de l'eau (maximum 1 €/ m<sup>3</sup>) et par un indice déterminé par l'agence de l'eau lié à des coefficients portant sur les charges entrantes en demande chimique en oxygène et sur l'autosurveillance, la conformité réglementaire, l'efficacité.

Les recettes prévisionnelles de ces deux redevances, indexées sur l'inflation, ne doivent pas être supérieures à 50 % des recettes prévisionnelles de la redevance sur la consommation d'eau potable, ainsi si nécessaire le tarif devra être modulé pour respecter cette condition.

*\*EH : charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en 5 jours de 60 grammes d'oxygène par jour.*

## Généralisation des budgets verts

La budgétisation verte consiste en une évaluation tout au long du cycle budgétaire de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales. Depuis 2020, un rapport annexé au PLF présente celui du budget de l'Etat.

Plusieurs collectivités se sont également engagées dans cette démarche, convaincues par le fait que la budgétisation verte favorise la transition écologique dans leur collectivité. Cependant, pour pouvoir aller plus loin dans la démarche, les collectivités mettent en avant leur manque d'outils et de méthode.

La LFI généralise la démarche de budgétisation verte pour les collectivités territoriales et groupements de plus de 3 500 habitants afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du compte administratif ou du compte financier unique. Ainsi, ces derniers devront intégrer une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » dès l'exercice 2024.



Article 192 &gt;&gt;&gt; C G D R

## Dette verte

A partir de l'exercice 2024, les documents financiers des collectivités de plus de 3 500 habitants peuvent comporter une annexe nommée « État des engagements financiers concourant à la transition écologique ». Afin de favoriser les investissements visant des objectifs environnementaux de transition écologique, cet état mettra en lumière le montant et la part de cette dette dans l'endettement global.

Article 205 &gt;&gt;&gt; C G D R

## Compte financier unique (CFU)

La LFI décale la généralisation du CFU au plus tard pour l'exercice 2026, contre 2024 actuellement.

De plus, il précise qu'une fois mis en œuvre, le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.

# Situation commune: Fonctionnement

AR Prefecture

043-214301376-20240215-DL-2024\_02\_012-DE  
Reçu le 20/02/2024

Monistrol

Interreactive

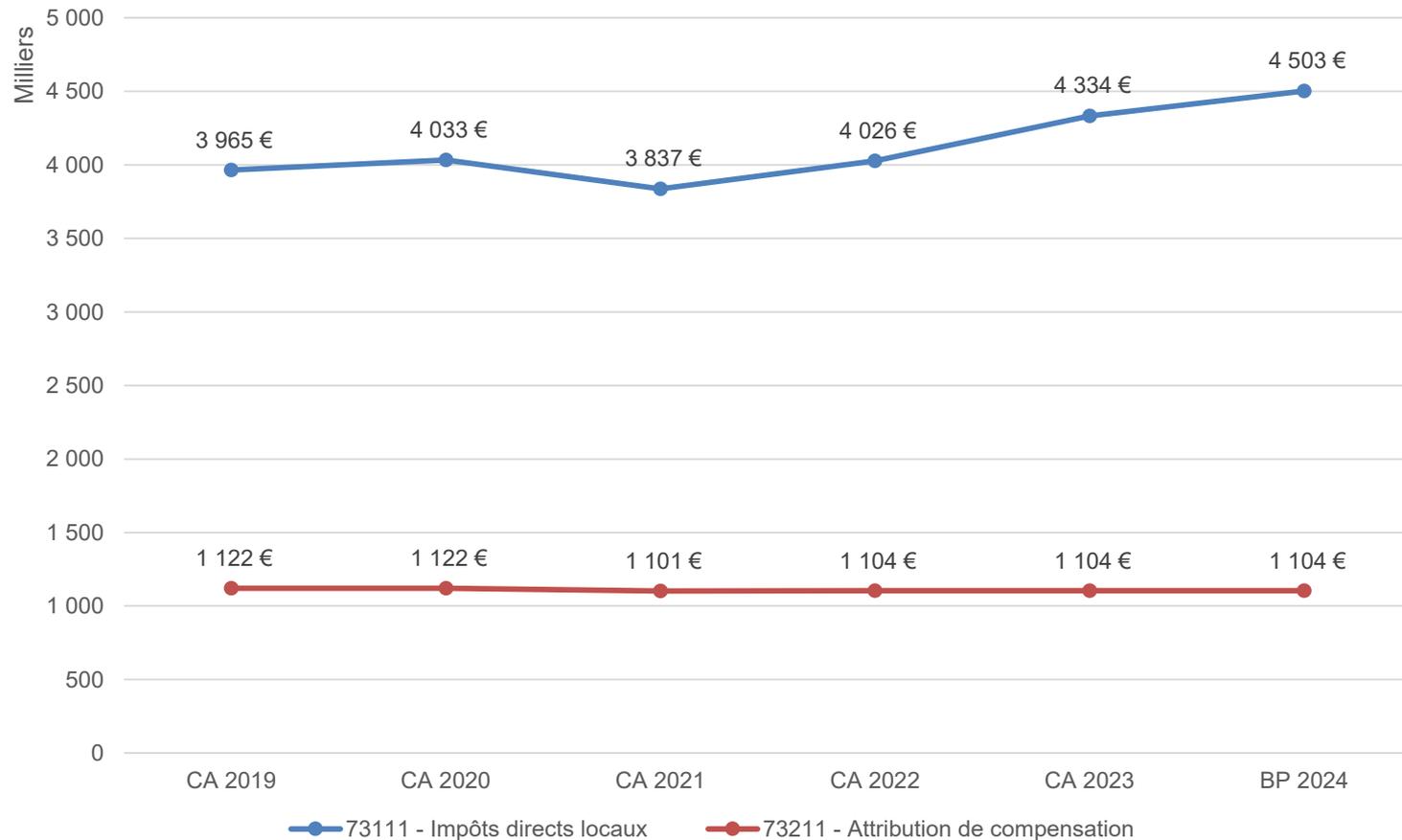
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024				
Epargne brute	1 973 054 €	2 532 376 €	1 999 735 €	1 623 174 €	1 704 473 €	1 772 080 €				
	- €	28.3%	-21.0%	-18.8%	5.0%	4.0%				
Recettes réelles de fonctionnement	9 719 832 €	9 956 749 €	9 500 932 €	9 976 208 €	10 584 615 €	10 670 995 €				
Taux d'épargne brute	+20.3%	+25.4%	+21.0%	+16.3%	+16.1%	0 €				
16 - Emprunts et dettes assimilées	757 773 €	783 854 €	826 783 €	903 843 €	1 814 907 €	1 040 171 €				
Epargne nette	1 215 281 €	1 748 523 €	1 172 952 €	719 331 €	110 434 €	731 910 €				
		43.9%	-32.9%	-38.7%	-115.4%					
							2022 → 2023		2023 → 2024	
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Valeur abs	%	Valeur abs	%
<b>Fonctionnement</b>										
<b>Depenses</b>	<b>7 746 778 €</b>	<b>7 424 373 €</b>	<b>7 501 197 €</b>	<b>8 353 034 €</b>	<b>8 880 142 €</b>	<b>8 898 915 €</b>	<b>527 108 €</b>	<b>6.3%</b>	<b>18 773 €</b>	<b>0.2%</b>
011 - Charges à caractère général	1 925 806 €	1 690 142 €	1 891 744 €	2 274 323 €	2 449 538 €	2 401 417 €	175 215 €	7.7%	- 48 121 €	-2.0%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 361 496 €	4 271 126 €	4 352 106 €	4 654 447 €	4 822 509 €	4 922 500 €	168 063 €	3.6%	99 991 €	2.1%
014 - Atténuations de produits	1 192 €	50 488 €	1 180 €	1 382 €	2 669 €	2 600 €	1 286 €	93.0%	- 69 €	-2.6%
65 - Autres charges de gestion courante	1 163 529 €	1 128 922 €	970 992 €	1 161 364 €	1 248 699 €	1 234 547 €	87 335 €	7.5%	- 14 152 €	-1.1%
66 - Charges financières	294 139 €	283 694 €	264 828 €	260 563 €	350 505 €	331 851 €	89 942 €	34.5%	- 18 654 €	-5.3%
67 - Charges spécifiques	617 €		20 347 €	956 €	6 222 €	6 000 €	5 266 €	551.1%	-222 €	-3.6%
<b>Recettes</b>	<b>9 719 832 €</b>	<b>9 956 749 €</b>	<b>9 500 932 €</b>	<b>9 976 208 €</b>	<b>10 584 615 €</b>	<b>10 670 995 €</b>	<b>608 407 €</b>	<b>6.1%</b>	<b>86 380 €</b>	<b>0.8%</b>
013 - Atténuations de charges	229 517 €	164 213 €	61 428 €	145 183 €	84 375 €	85 000 €	60 809 €	-41.9%	625 €	0.7%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	234 874 €	335 567 €	220 083 €	202 072 €	238 939 €	240 000 €	36 867 €	18.2%	1 061 €	0.4%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 104 096 €	1 054 675 €	1 093 565 €	1 189 639 €	1 231 125 €	1 239 767 €	41 487 €	3.5%	8 642 €	0.7%
73 - Impôts et taxes	1 121 616 €	1 121 616 €	1 101 269 €	1 125 310 €	1 104 567 €	1 104 070 €	20 743 €	-1.8%	- 497 €	0.0%
731 - Fiscalité locale	4 499 062 €	4 602 617 €	4 432 117 €	4 692 727 €	4 917 795 €	5 096 400 €	225 068 €	4.8%	178 605 €	3.6%
74 - Dotations et participations	2 063 512 €	1 953 547 €	2 283 887 €	2 368 170 €	2 630 739 €	2 635 508 €	262 569 €	11.1%	4 769 €	0.2%
75 - Autres produits de gestion c	465 993 €	724 515 €	294 159 €	251 362 €	376 176 €	270 250 €	124 814 €	49.7%	- 105 926 €	-28.2%
77 - Produits spécifiques	1 162 €		14 424 €	1 744 €	898 €	- €	-846 €	-48.5%	-898 €	-100.0%

# Situation commune: Evolution des recettes fiscales

AR Prefecture

043-214301376-20240215-DL-2024\_02\_012-DE  
Reçu le 20/02/2024

Monistrol  
SUR LOIRE  
Interreactive



# Evolution des recettes fiscales

AR Prefecture

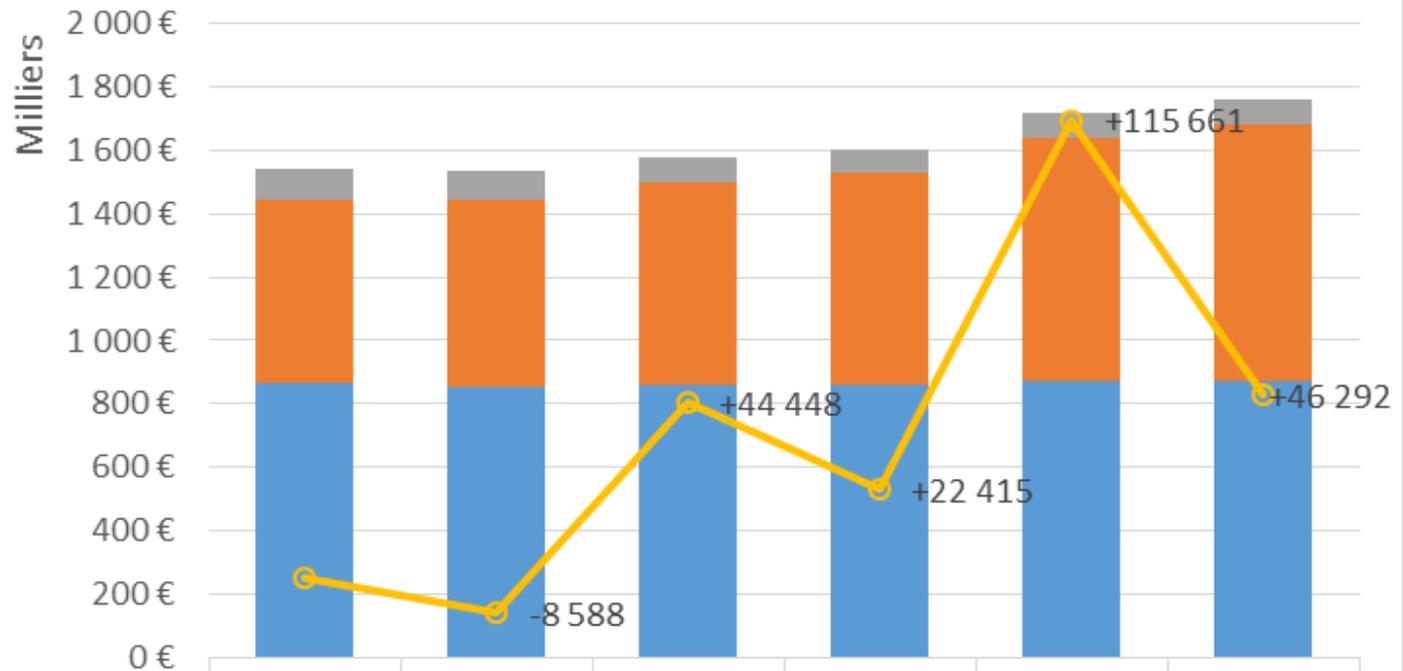
043-214301376-20240215-DL\_2024\_02\_012-DE  
Rec. Le 20/02/2024

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
73111 - Impôts directs locaux	3 965 275 €	4 032 731 €	3 837 435 €	4 026 222 €	4 334 132 €	4 503 000 €
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	13 203 €	13 459 €	394 988 €	400 578 €	453 088 €	470 000 €
dont compensation abattement 50% établissements indust.	- €	- €	379 935 €	400 578 €	435 115 €	n.c
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TH	123 883 €	130 032 €				
	<b>4 102 361 €</b>	<b>4 176 222 €</b>	<b>4 232 423 €</b>	<b>4 426 800 €</b>	<b>4 787 220 €</b>	<b>4 973 000 €</b>
	Variation	73 861 €	56 201 €	194 377 €	360 420 €	185 780 €
		1.80%	1.35%	4.59%	8.14%	3.88%
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
73111 - Impôts directs locaux	3 965 275 €	4 032 731 €	3 837 435 €	4 026 222 €	4 334 132 €	4 503 000 €
73211 - Attribution de compensation	1 121 616 €	1 121 616 €	1 101 269 €	1 104 070 €	1 104 070 €	1 104 070 €
		1.7%	-4.8%	4.9%	7.6%	

# Situation commune:

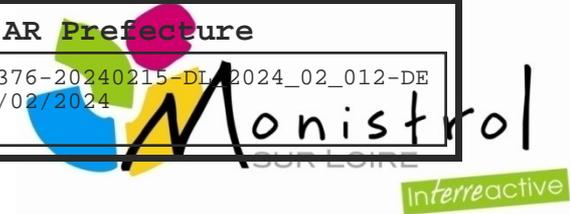
## Evolution des dotations d'Etat (forfaire et péréquation verticale)

AR Prefecture  
 043-214301376-20240215-DL-2024\_02\_012-DE  
 Reçu le 20/02/2024  
 Monistrol  
 Interinteractive

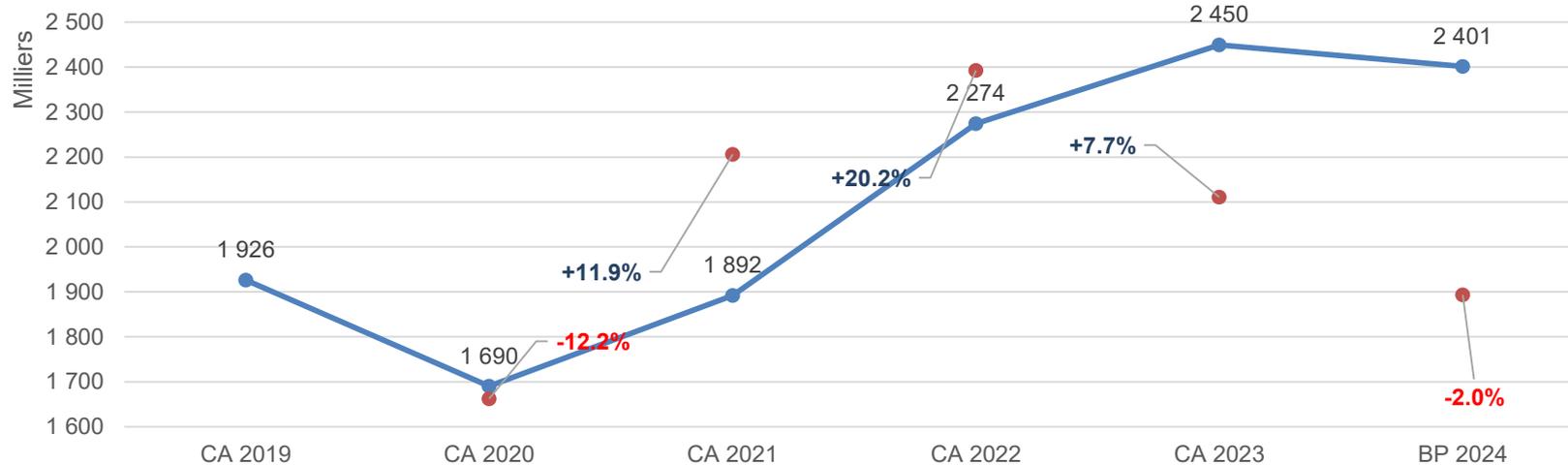


	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	96 771 €	87 094 €	78 385 €	70 547 €	77 413 €	77 413 €
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	579 040 €	592 824 €	638 562 €	667 925 €	767 570 €	813 600 €
74111 - Dotation forfaitaire des communes	864 946 €	852 251 €	859 670 €	860 560 €	869 710 €	869 972 €
Evolution		-8 588	+44 448	+22 415	+115 661	+46 292

# Situation commune: Evolution des dépenses



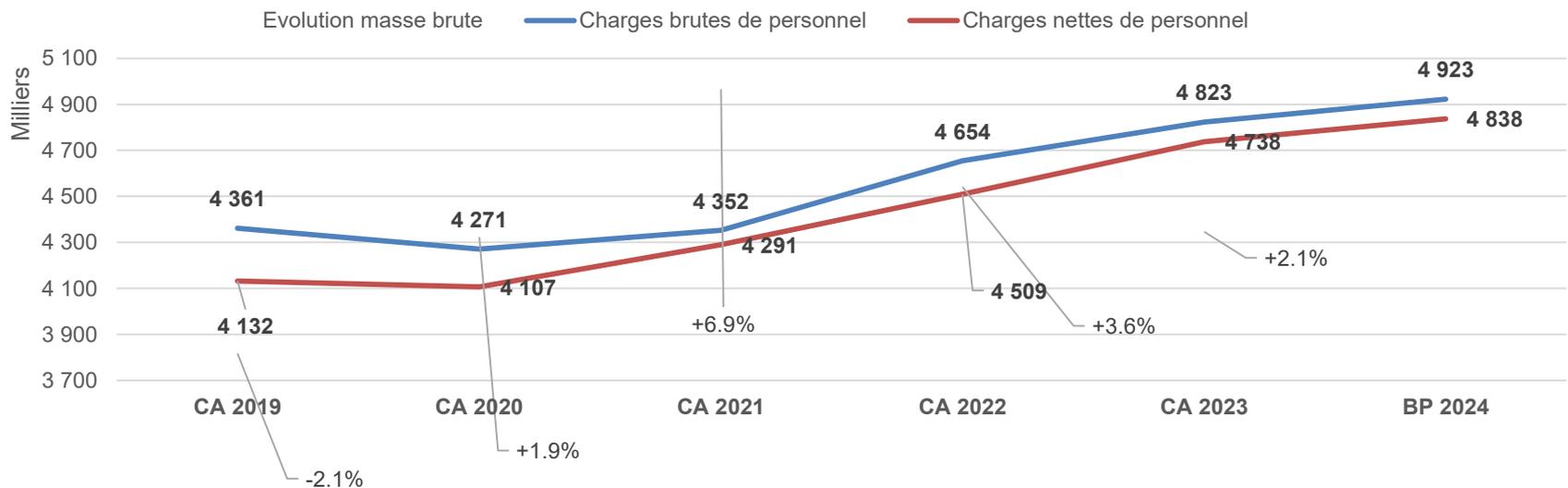
### 011 - Charges à caractère général



# Situation commune:

## Evolution des dépenses

### Charges de personnel

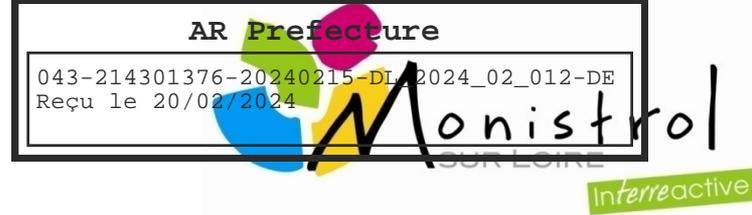


# Evolution des effectifs

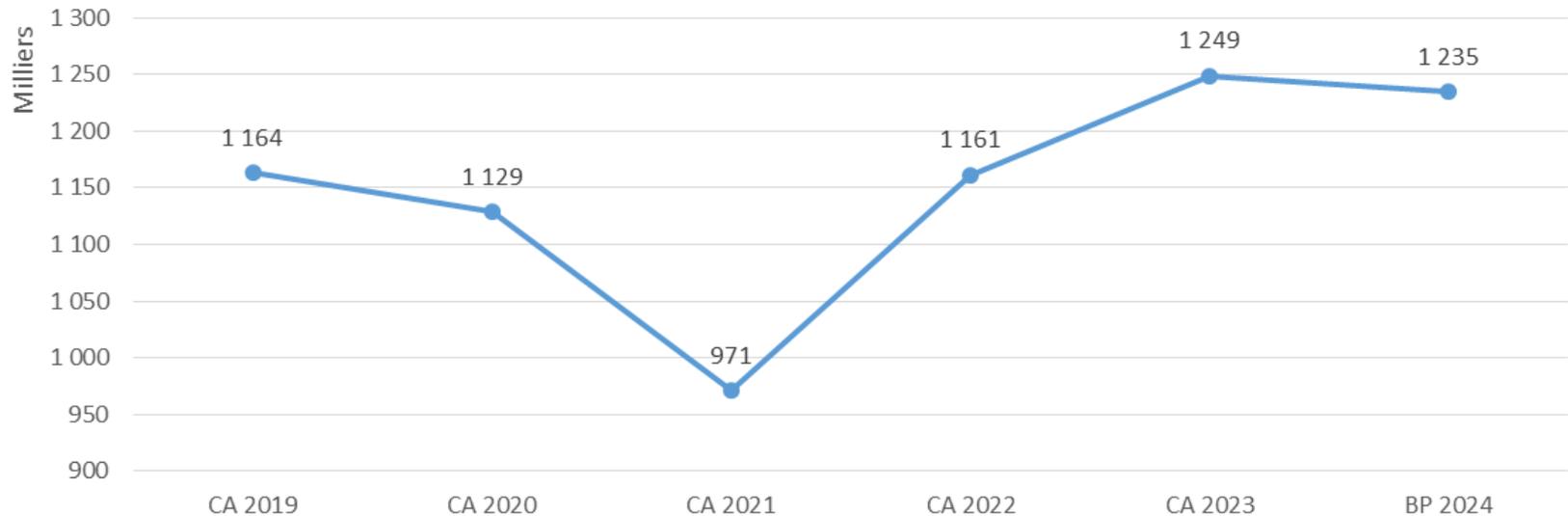
Périmètre → commune+ccas+cinéma+services eau+  
assainissement

<b>Effectif ETP (en heures payées)</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>déc. 2022</b>	<b>déc. 2023</b>	<b>Var</b>
TITULAIRES	83.5	84.6	+1.1
STAGIAIRES	7.0	3.6	-3.4
<b><i>Sous-total titulaires</i></b>	<b>90.5</b>	<b>88.1</b>	<b>-2.4</b>
NON TITULAIRES	14.8	20.2	+5.4
EMPLOIS AIDES	1.0	0.0	-1.0
CDI	1.9	2.0	+0.1
<b><i>Sous-total non titulaires</i></b>	<b>17.7</b>	<b>22.2</b>	<b>+4.5</b>
<b>Total général</b>	<b>108.2</b>	<b>110.4</b>	<b>+2.2</b>

# Situation commune: Evolution des dépenses



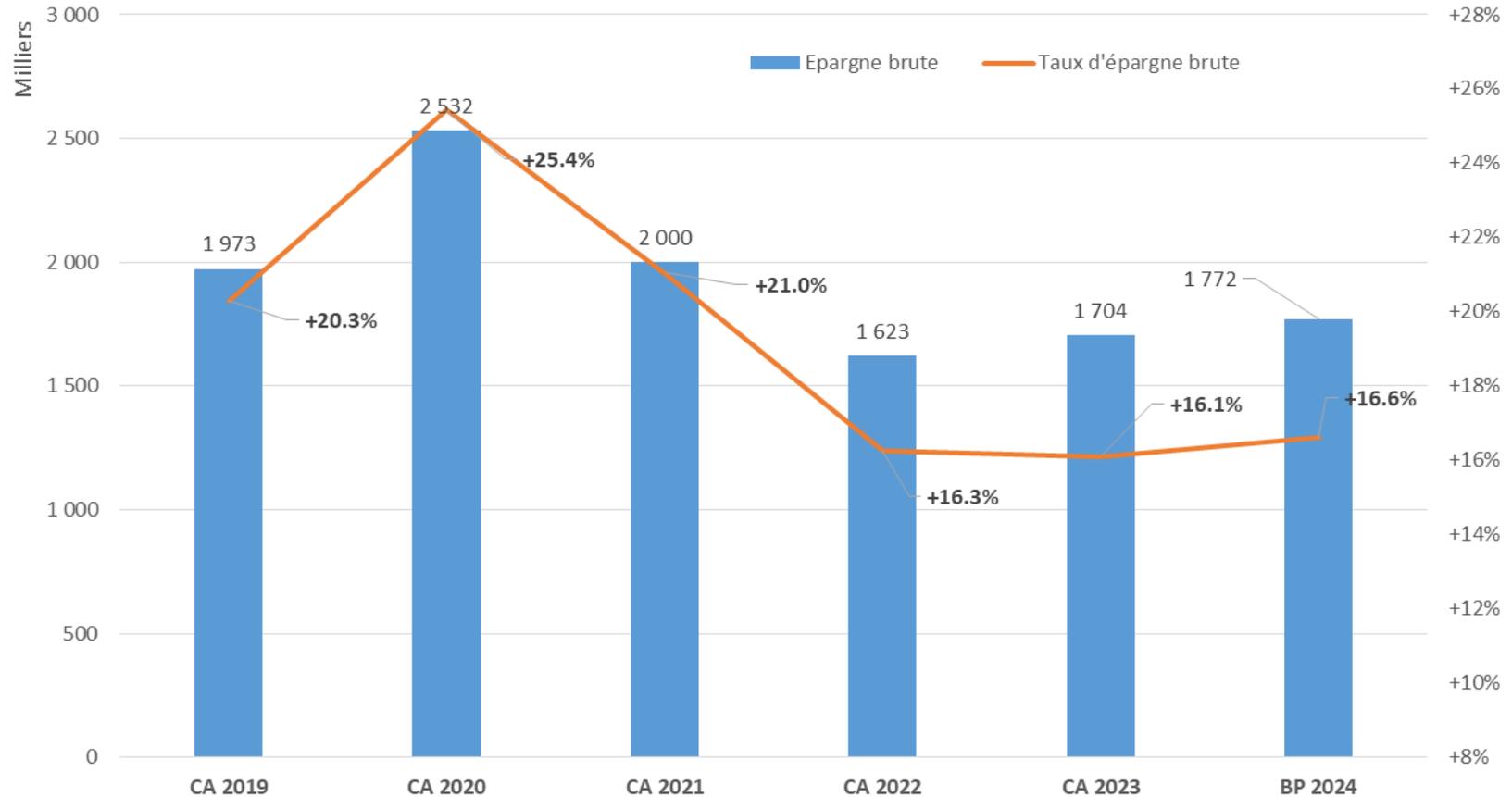
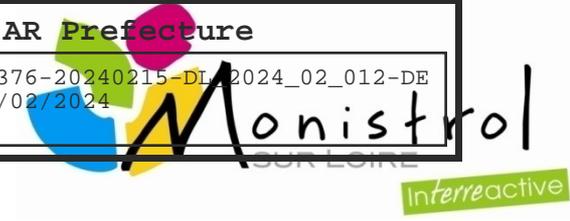
65 - Autres charges de gestion courante



Subventions : CCAS, saison culturelle, cinéma, OGEC, associations 1901

# Situation commune:

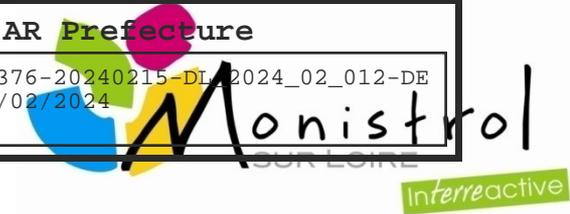
## Evolution du taux d'épargne



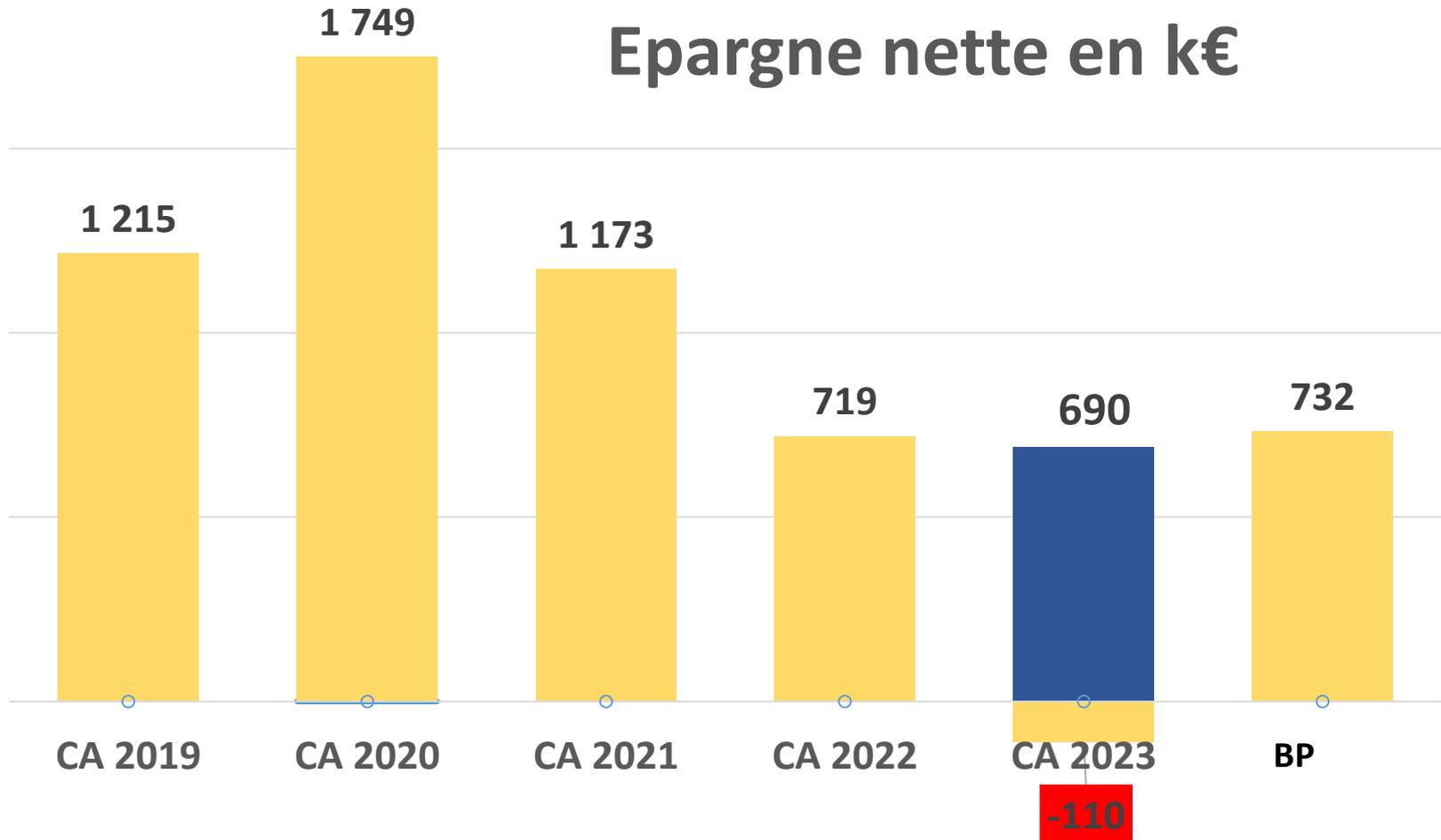
# Situation commune:

AR Prefecture

043-214301376-20240215-DL-2024\_02\_012-DE  
Reçu le 20/02/2024



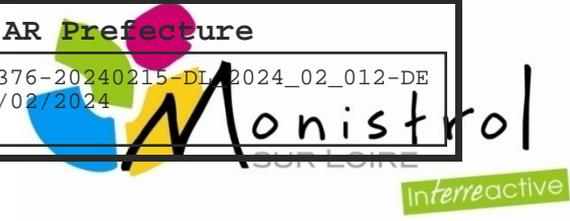
## Epargne nette en k€



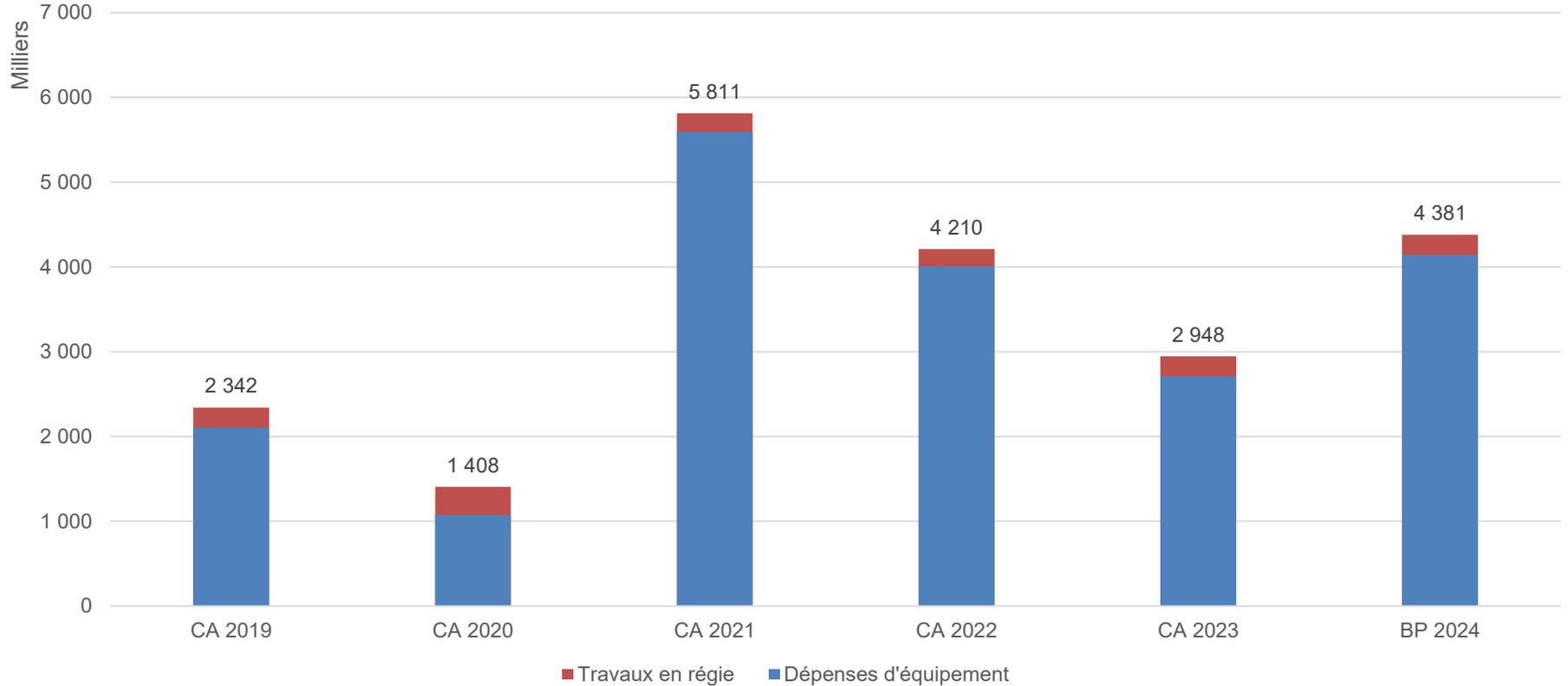
# Situation commune: Investissement

AR Prefecture

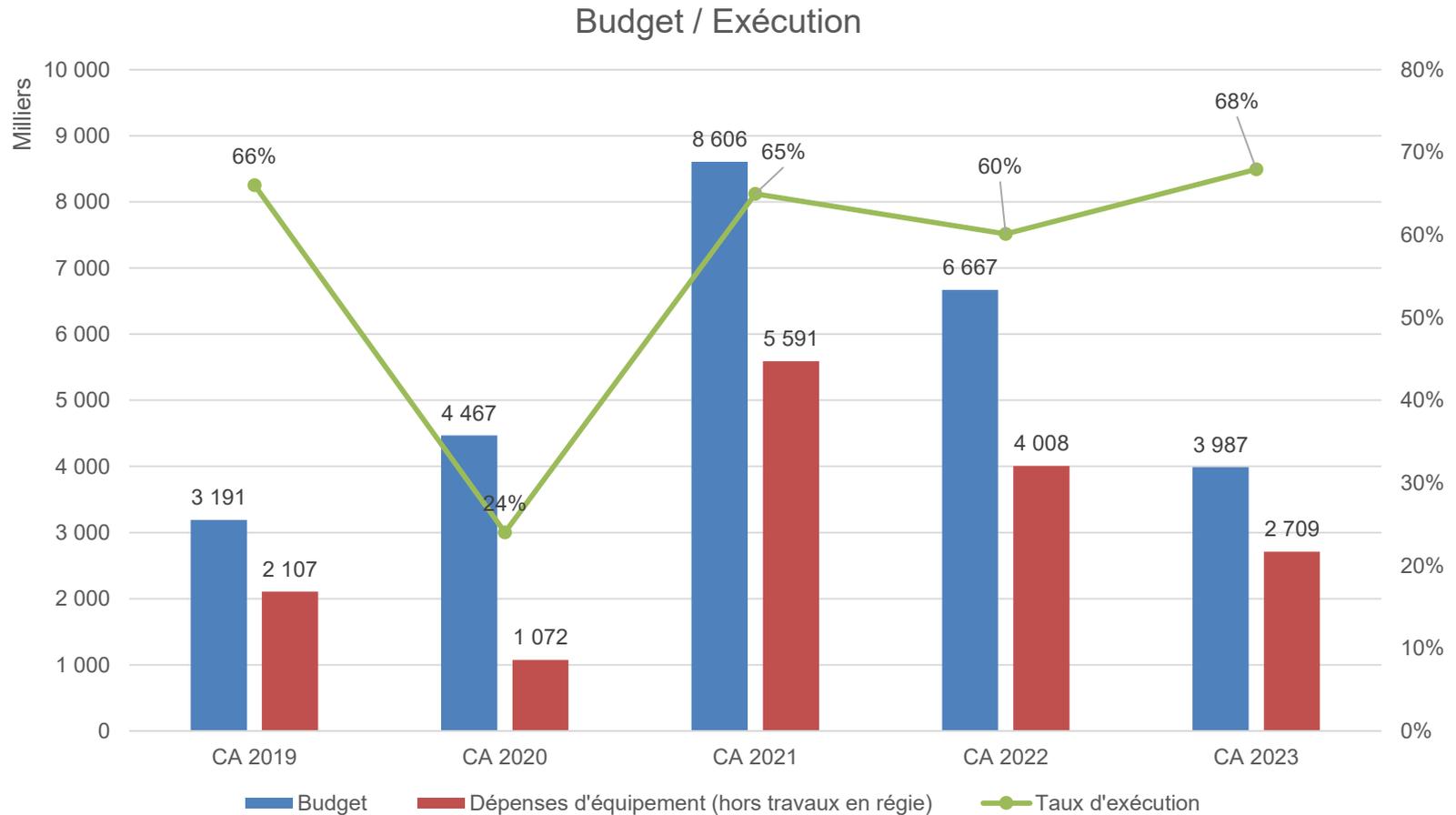
043-214301376-20240215-DL-2024\_02\_012-DE  
Reçu le 20/02/2024



## Dépenses d'équipement

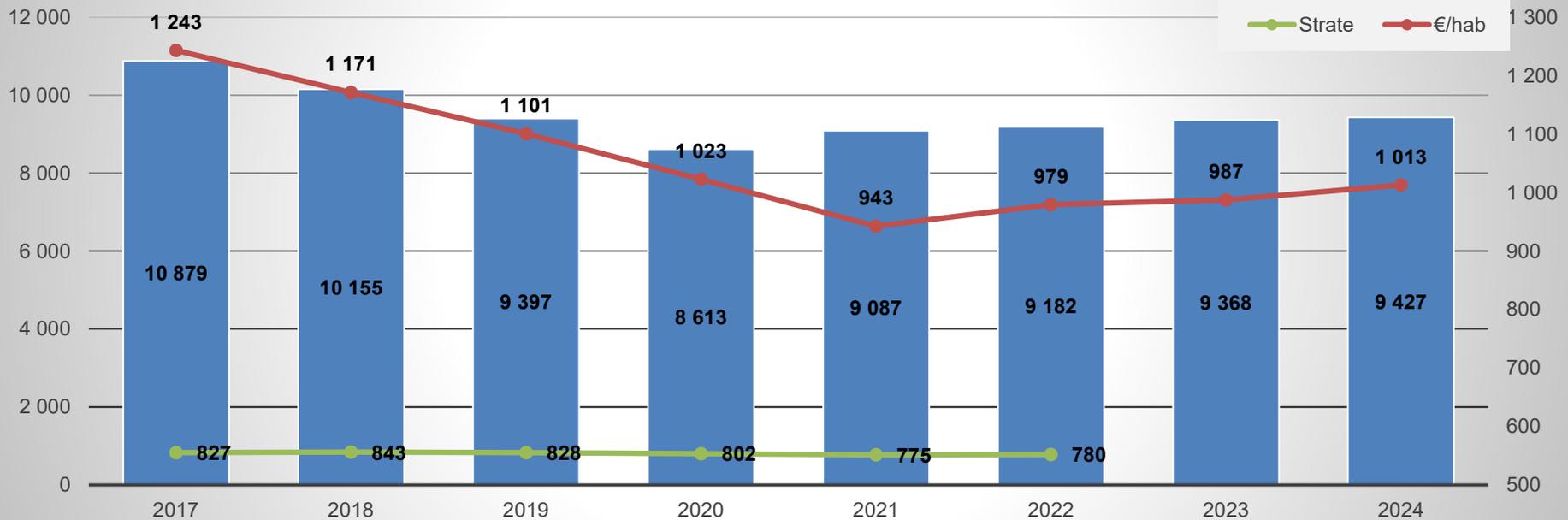


# Situation commune: Investissement



# Situation commune: Evolution de l'encours de la dette

## Encours de la dette en K€ - période 2017-2024 - au 31/12/n

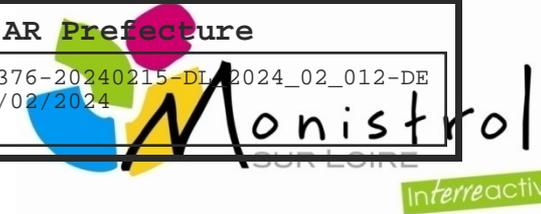


Nouveau prêt 1.1 M

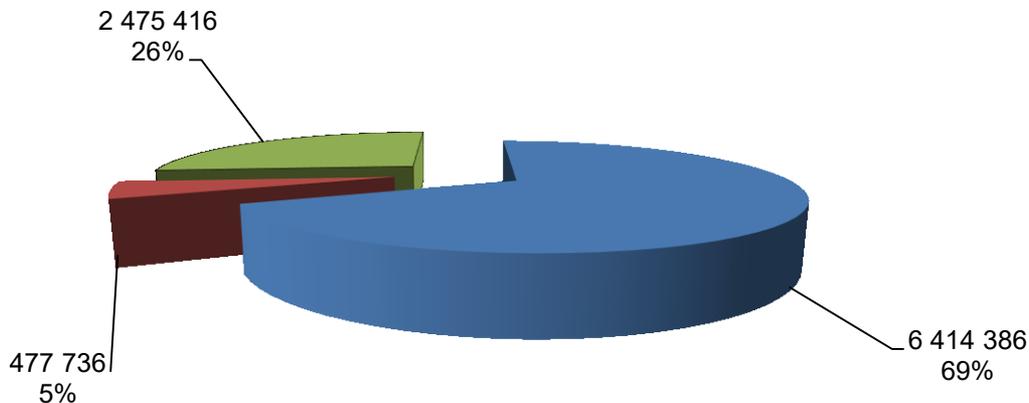
# Situation commune:

AR Prefecture

043-214301376-20240215-DL-2024\_02\_012-DE  
Reçu le 20/02/2024



**Encours de dette au 31/12/2023**  
**9 367 538 €**



■ fixe ■ structuré ■ variable

Périodicité des intérêts / amortissements	Score Gissler	Taux d'intérêt
Trimestrielle	3E	Jusqu'au 01/07/2028 : Si (CMS 30 ANS EUR - CMS 02 ANS EUR) ≥ 0,30% alors Taux de 4,52% Sinon 5,99% - 5,00 * (CMS 30 ANS EUR - CMS 02 ANS EUR)

Ex	Ec	Date Echeance	CapRestantDuAvantEcheance	Montant Capital	Taux Interets	Montant Interets	4.52%
2023	66	01/01/2023	1 055 102.35 €	41 028.57 €	10.86 €	29 269.13 €	11 922.66 €
2023	67	01/04/2023	1 014 073.78 €	41 438.86 €	10.55 €	26 746.20 €	11 459.03 €
2023	68	01/07/2023	972 634.92 €	41 853.25 €	12.06 €	29 663.07 €	10 990.77 €
2023	69	01/10/2023	930 781.67 €	42 271.78 €	10.38 €	24 690.54 €	10 517.83 €
						110 368.94 €	44 890.30 €
						Coût lié à l'activation de la formule de taux → 65 478.64 €	

2024

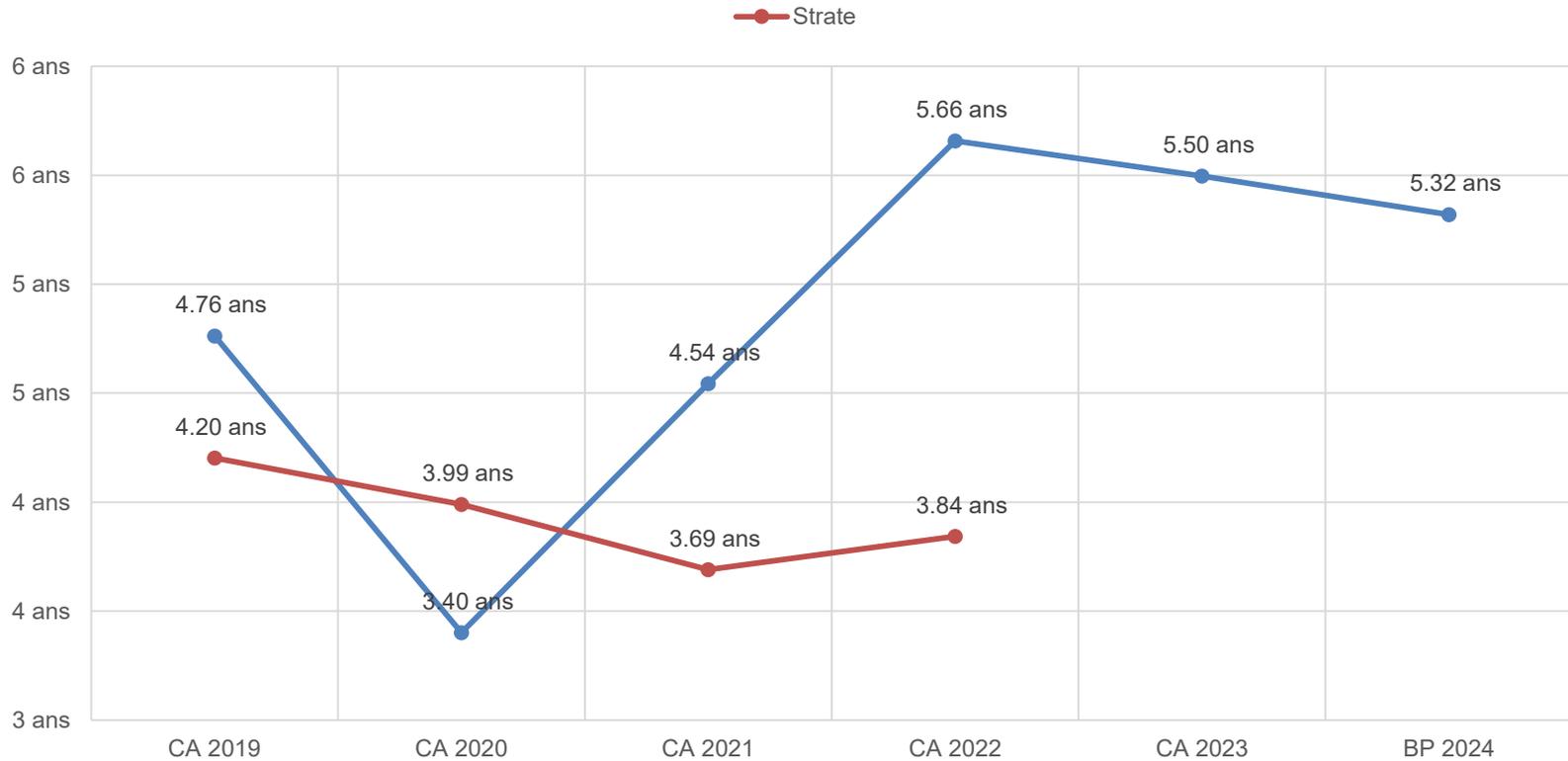
# Situation commune:

AR Prefecture

043-214301376-20240215-DL-2024\_02\_012-DE  
Reçu le 20/02/2024



Capacité de désendettement = encours / épargne brute



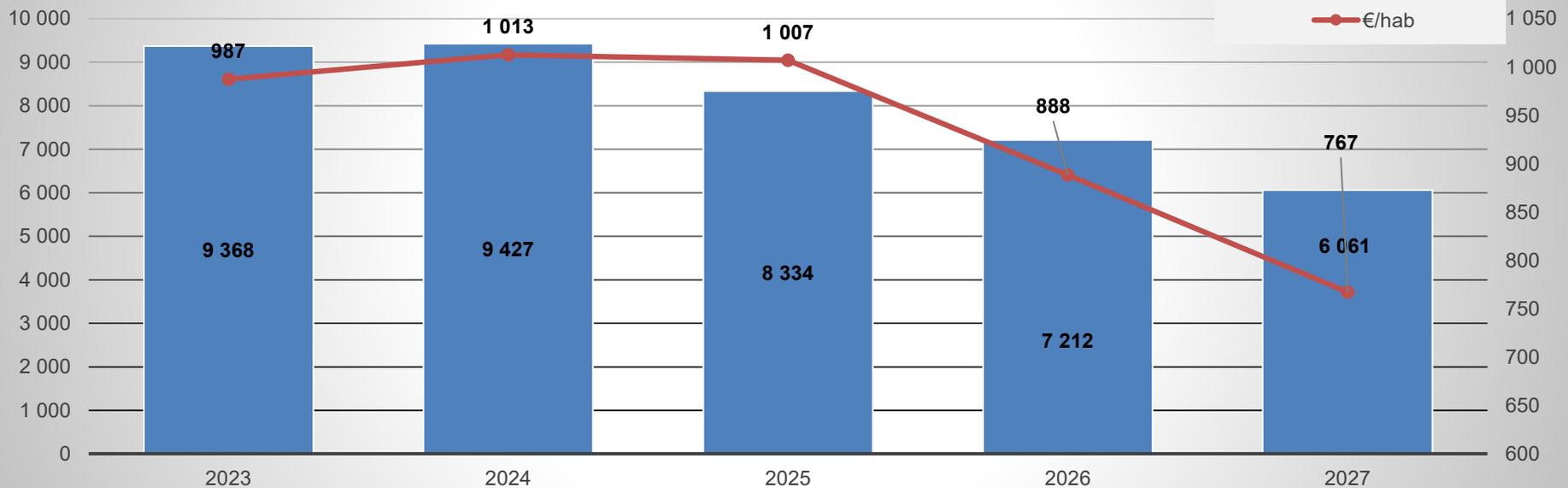
# Programmes d'investissement 2024

Fort investissement en 2024 : 4.1 M €  
dont restes à réaliser 362 k€

➤ Requalification rue du Monteil, rue du Piat	1 330 000 €
➤ Programme voiries	610 000 €
➤ Extension mairie	705 520 €
Budget principal	2 645 520 €
➤ Equipement photovoltaïque (Budget annexe)	515 000 €

# Impact de l'investissement 2024 sur l'endettement

## Encours de la dette en K€ - période 2022-2026 - au 31/12/n



# Budget annexe service de l'eau



CNE MONISTROL / LOIRE - SERVICE DE L'EAU - - 2023

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

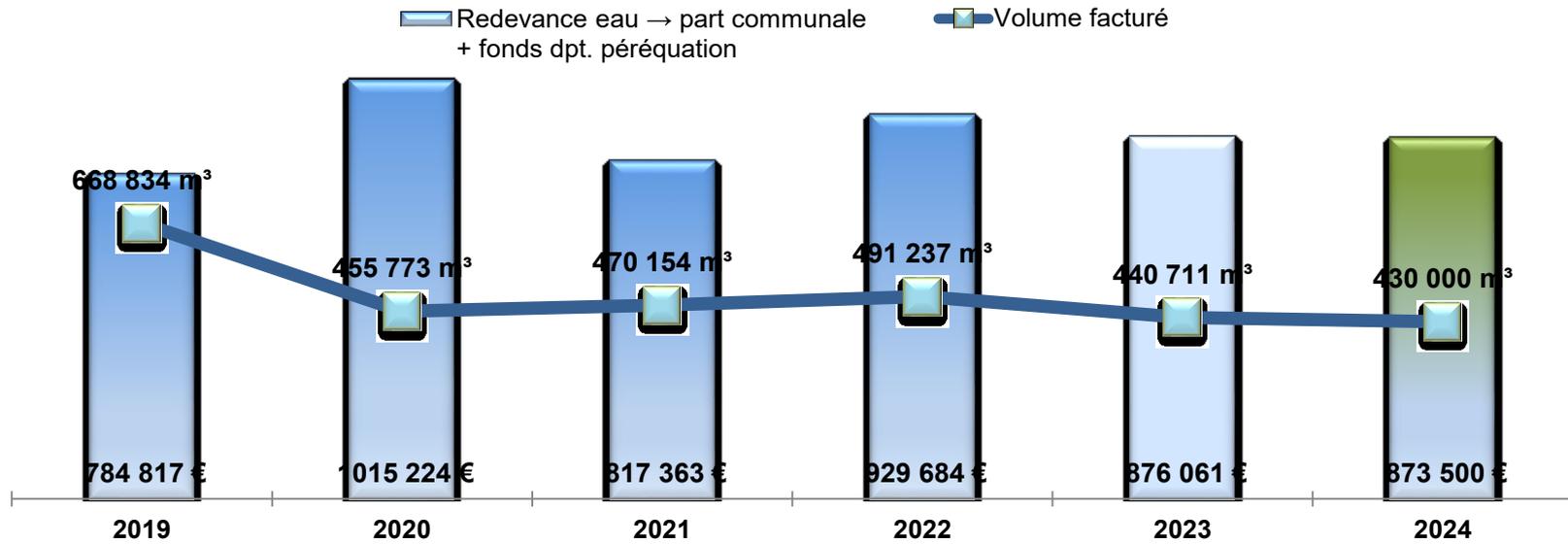
### PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I  
A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 393 293,88	1 180 195,58	2 573 489,46
	Recettes réalisées (1)	B	131 102,05	1 099 481,42	1 230 583,47
	Restes à réaliser	C	609 841,00	0,00	609 841,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 930 470,47	1 552 689,81	3 483 160,28
	Dépenses réalisées (1)	E	932 355,15	1 068 954,02	2 001 309,17
	Restes à réaliser	F	29 299,98	0,00	29 299,98
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-801 253,10	30 527,40	-770 725,70
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	537 176,59	372 494,23	909 670,82
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-264 076,51	403 021,63	138 945,12
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	580 541,02	0,00	580 541,02
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	316 464,51	403 021,63	719 486,14

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

# Budget annexe service de l'eau







# Budget annexe service de l'assainissement

CNE MONISTROL / LOIRE - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - - 2023

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I  
A

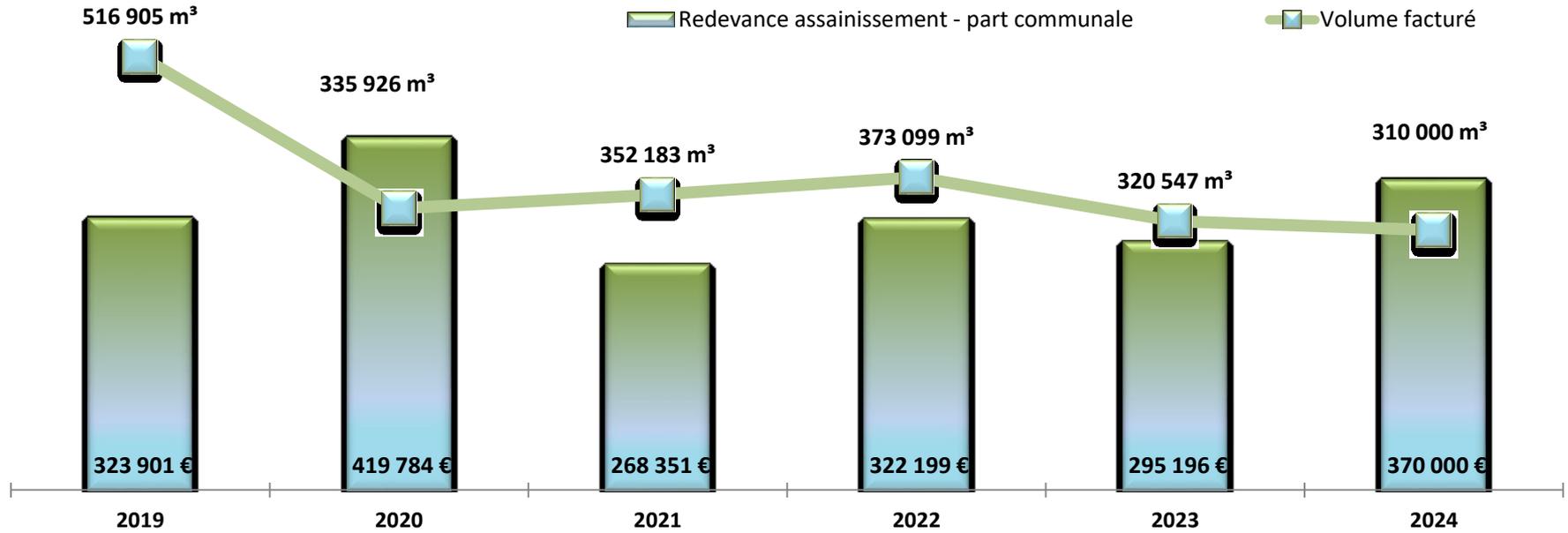
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 291 026,05	652 413,35	2 943 439,40
	Recettes réalisées (1)	B	480 310,35	699 045,78	1 179 356,13
	Restes à réaliser	C	32 607,00	0,00	32 607,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 008 685,62	1 036 240,37	3 044 925,99
	Dépenses réalisées (1)	E	459 051,36	604 932,11	1 063 983,47
	Restes à réaliser	F	108 346,00	0,00	108 346,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	21 258,99	94 113,67	115 372,66
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-282 340,43	383 827,02	101 486,59
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-261 081,44	477 940,69	216 859,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-75 739,00	0,00	-75 739,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-336 820,44	477 940,69	141 120,25

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

# Budget annexe service de l'assainissement

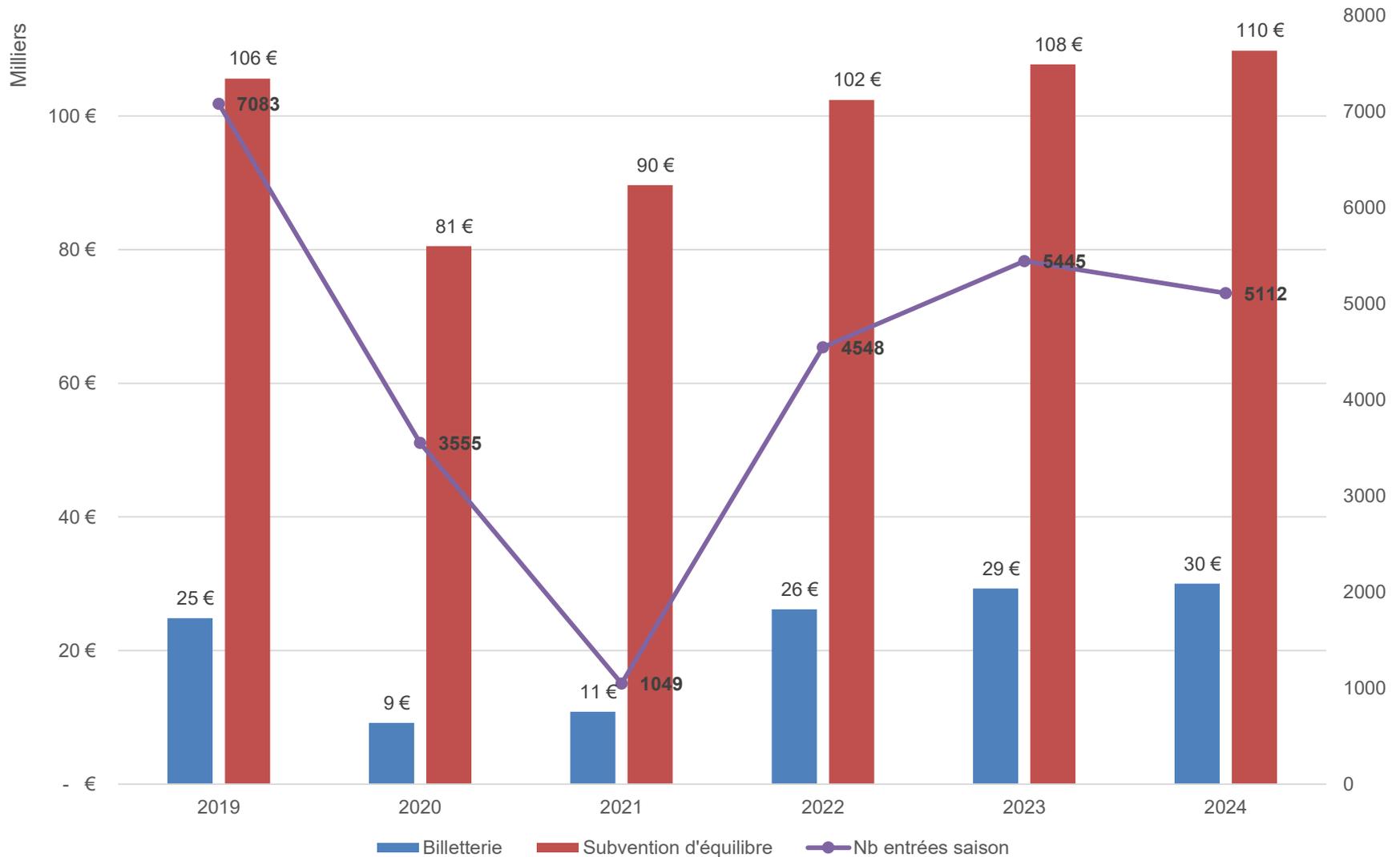
043-214301376-20240215-DL\_2024\_02\_012-DE

Date de mise à jour : 15/02/2024





## Saison culturelle en k€



Nb entrées 2023/2024 estimée

37/42

# Cinéma

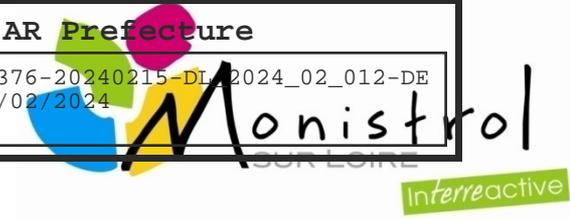
CNE MONISTROL / LOIRE - CINEMA - - 2023

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

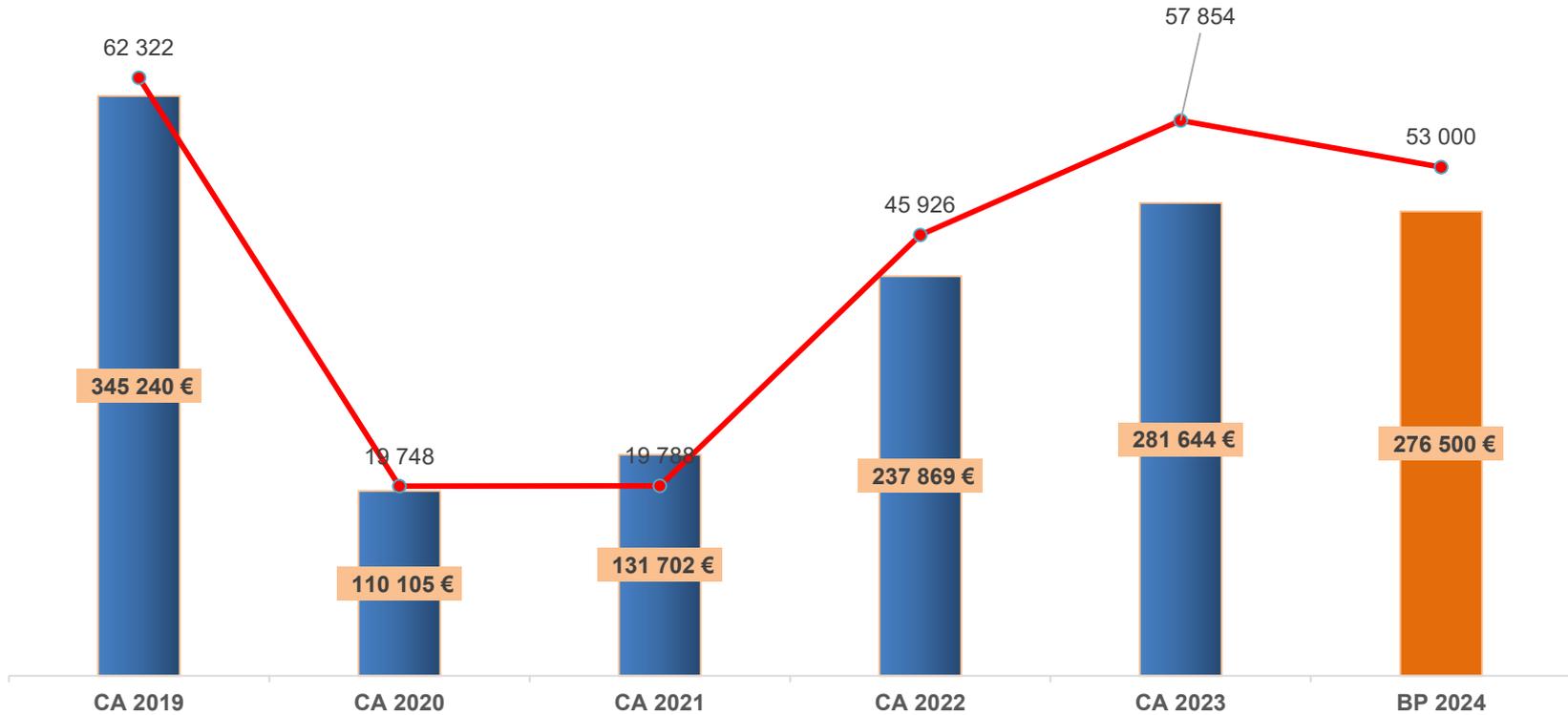
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	212 320,00	487 786,59	700 106,59
	Recettes réalisées (1)	B	188 424,90	494 268,57	682 693,47
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	173 384,10	490 783,43	664 167,53
	Dépenses réalisées (1)	E	169 863,57	478 050,34	647 913,91
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	18 561,33	16 218,23	34 779,56
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-38 935,90	2 996,84	-35 939,06
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-20 374,57	19 215,07	-1 159,50
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-20 374,57	19 215,07	-1 159,50

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

# CINEMA



■ Produit billetterie (compta HT)    ●-■ Nb entrées public + scolaires





# Régie de revente d'électricité photovoltaïque

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I  
A

#### Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	108 808,48	6 897,00	115 705,48
	Recettes réalisées (1)	B	51 042,99	3 018,92	54 061,91
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	103 955,48	6 897,00	110 852,48
	Dépenses réalisées (1)	E	100 538,48	4 676,00	105 214,48
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-49 495,49	-1 657,08	-51 152,57
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-49 495,49	-1 657,08	-51 152,57
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-49 495,49	-1 657,08	-51 152,57

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

# Budget primitif - Régie de revente d'électricité photovoltaïque

REGIE DE REVENTE D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE	CA 2023	BP 2024
<b>[-] Fonctionnement</b>		
[-] Dépenses	4 676 €	19 319 €
+ 002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	- €	1 657 €
[-] 023 - Virement à la section d'investissement	- €	1 939 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	1 939 €
[-] 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 676 €	15 723 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	4 676 €	15 723 €
<b>[-] Recettes</b>	3 019 €	19 319 €
[-] 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	848 €	2 319 €
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	848 €	2 319 €
[-] 70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	2 171 €	17 000 €
707 - Ventes de marchandises	- €	11 000 €
701 - Ventes de produits finis et intermédiaires	2 171 €	6 000 €
<b>[-] Investissement</b>		
[-] Dépenses	100 538 €	566 814 €
+ 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	49 495 €
+ 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	848 €	2 319 €
+ 21 - Immobilisations corporelles	99 690 €	- €
+ 23 - Immobilisations en cours	- €	515 000 €
<b>[-] Recettes</b>	51 043 €	566 814 €
+ 021 - Virement de la section d'exploitation	- €	1 939 €
+ 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 676 €	15 723 €
+ 10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	16 353 €
[-] 13 - Subventions d'investissement	46 367 €	- €
1311 - Etat et établissements nationaux	22 591 €	- €
1318 - Autres	23 776 €	- €
+ 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	532 799 €